



DECISION DU MAIRE N° 2023/07/131 PRISE EN VERTU DE
LA DELEGATION DE POUVOIR DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 MAI 2020

SAINT-CYR-L'ÉCOLE[®]
(YVELINES)

Commande Publique

Objet : Contrat avec la société DOCAPOSTE FAST relatif au service de télétransmission de la commune de SAINT-CYR-L' ÉCOLE.

Le Maire de SAINT-CYR-L'ÉCOLE,

Vu l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique, notamment l'article R.2122-8,

Vu la délibération n° 2020/05/8 du 25 mai 2020 par laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire une partie de ses propres attributions et en cas d'empêchement de Madame le Maire, à Monsieur Yves JOURDAN, 1^{er} adjoint au Maire,

Vu l'offre de contrat proposée par la société DOCAPOSTE FAST, relatif à l'abonnement de service de télétransmission et de la fourniture de connecteurs pour les pièces financières au trésor public.

Vu le Budget Communal,

Considérant que la société précitée propose l'adhésion à un abonnement de télétransmission des mandats, titres, bordereaux et pièces justification à la trésorerie indispensable pour les communes,

Considérant que le projet de contrat formulé par la société répond aux besoins de la commune.

DECIDE:

Article 1 :

Un contrat est conclu avec la société DOCAPOSTE FAST 120-122, rue Réaumur – 75002 PARIS, en vue de souscrire un abonnement au service de télétransmission mais également l'abonnement aux connecteurs FAST Hélios, FAST Actes et FAST Parapheur.

Article 2 :

Ce contrat est conclu pour une durée de 5 ans ferme. Le présent contrat prendra effet, à compter du 1^{er} janvier 2024.

Article 3 :

Le montant annuel de la prestation est de 8.815,00 € Hors Taxes, soit 10.578,00 € Toutes Taxes Comprises.

Article 4 :

Les dépenses afférentes seront inscrites au budget courant.

Article 5 :

Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie et le Comptable Public sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait à Saint-Cyr-l'École, le 10 JUIL. 2023

Certifié exécutoire
par affichage en mairie le : 17 JUIL. 2023
et
par transmission
en Préfecture des Yvelines le : 17 JUIL. 2023



Sonia BRAU

Maire

Conseiller départemental

Vice-président de Versailles Grand Parc

Signé électroniquement par

Le 10 juillet 2023